

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2025

Excusés : BARDOULAT Eric représenté par VANDERF Didier, HAZENDONK Karen représentée par GIBON Delphine.

Secrétaire de séance : FILLEUL Marie-Françoise

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Vote des budgets primitifs 2025 (général et assainissement)

a) BP assainissement

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 70 634,65 €

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 816 414,28 €.

b) BP général

Fonctionnement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 066 823,00 €.

Investissement : les recettes et dépenses s'équilibrent à 446 914,00 €.

Après débat, le CM valide les budgets 2025 et fixe le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % (possibilité donnée au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans les deux sections sans l'accord préalable du conseil municipal).

2 – Vote des taux d'imposition 2025

Considérant l'augmentation des bases d'imposition (calculées par les services fiscaux), le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2025 qui restent fixés à :

- 34,83 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 51,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 5,49 % pour la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires).

3 – Vote des subventions attribuées aux différentes associations

Sur proposition de M. Le Maire le conseil municipal décide d'attribuer aux associations suivantes qui nous ont sollicité, les sommes ci-dessous :

Société de chasse : 1000 €, Association pêche : 400 €, Amicale donneurs de sang : 200 €, comité des fêtes : 1000 €, mémoires d'Ecuras + bibliothèque : 2000 €, club de l'amitié : 1000 €, TED 16 : 400 €, Cité des Légendes : 1000 €, Union nationale des anciens combattants : 300 €, Gym volontaire : 1000 €, l'ADMR : 350 €, l'Echo de la Tardoire : 300 €, Asonancia : 1000 €, Passion rando : 300 €, Les amis de la maison de retraite de Montbron : 300 €, Chambre des métiers de la Vienne : 100 €.

4 – Vote des subventions pour voyages scolaires

Le collège « François Mitterrand » de Montbron organise un séjour en Haute-Savoie du 19 au 23 mai prochain. M. et Mme JHANJEE sollicitent l'attribution d'une subvention pour leur fils Samuel. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille, Mme Jhanjee n'ayant pas pris part au vote.

Le collège « Louis Pasteur » de Chasseneuil-sur-Bonnieure organise un séjour à Noirmoutier du 16 au 20 juin prochain. M. et Mme RABAUD sollicitent l'attribution d'une subvention pour leur fils Sacha. Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 100 € à la famille.

Ces subventions seront versées sur justificatif de participation aux séjours.

5 – Adhésion au service « assistance sur logiciels »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la migration prochaine de la version WIN des logiciels AGEDI (installés sur les PC du secrétariat) vers la version WEB nommée PROXIMA (logiciels sur le web accessibles de n'importe quel ordinateur), la gamme WIN n'étant plus développée. Cette migration est faite gratuitement et AGEDI invite les

collectivités utilisatrices à adhérer au service mutualisé d'assistance aux logiciels mis en place dans le cadre d'un partenariat avec l'ATD 16 qui comprend l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels, les formations nécessaires à l'utilisation de ces logiciels, la télémaintenance, la participation aux clubs utilisateurs, l'envoi de documentations et de listes de diffusion. Pour 2025, la cotisation à ce service s'élève à 952 € étant entendu que cette cotisation vaut pour des actions illimitées et sans aucun surcoût.

Le conseil décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD 16 « assistance sur logiciels » à compter de l'année 2025, approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante et précise que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

6 – Questions diverses

Rappels :

Cérémonie du 8 Mai au monument aux Morts à 11h suivie du vin d'honneur à la mairie et repas à la salle des fêtes de Châtain Besson à 12h30.

Horaires d'utilisation de tondeuses, de tronçonneuses, de débroussailleuses ... dans notre commune (hors Village Le Chat)

- **De 8 h à 20 h pour les jours ouvrables**
- **De 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h pour le samedi**
- **De 10 h à 12 h pour le dimanche et les jours fériés**

La séance est levée à 22 h 45.



LE MAIRE
Denis DONNARY